

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 26 février 2019
N° d'ordre de la délibération : 14
N° de feuillet : 1/2

Date de la convocation : 13 Février 2019
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 12
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 26 Février 2019 à 10 heures,
les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués, se sont réunis au siège du
Syndicat, 9 rue des 3 Banquets à Toulouse, sous la
présidence de Monsieur
Pierre IZARD

Sous programme « renforcement des réseaux » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrice RIVAL, Patrick BOUBE et Jean Pierre COMET.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération N°14 du comité syndical du 3 juillet 2014 attribuant au bureau la délégation d'établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget ;

Le sous-programme « renforcement des réseaux » du FACE vise à l'amélioration de la qualité de la distribution par la résorption des départs en contrainte de tension ou en contrainte d'intensité ainsi que par le renforcement des postes en contrainte de transformation, lorsque la contrainte ne peut être levée par un acte d'exploitation d'Enedis. Les travaux de renforcement sont réalisés sans contribution communale du fait des aides du FACE (80%) et du SDEHG (20%).

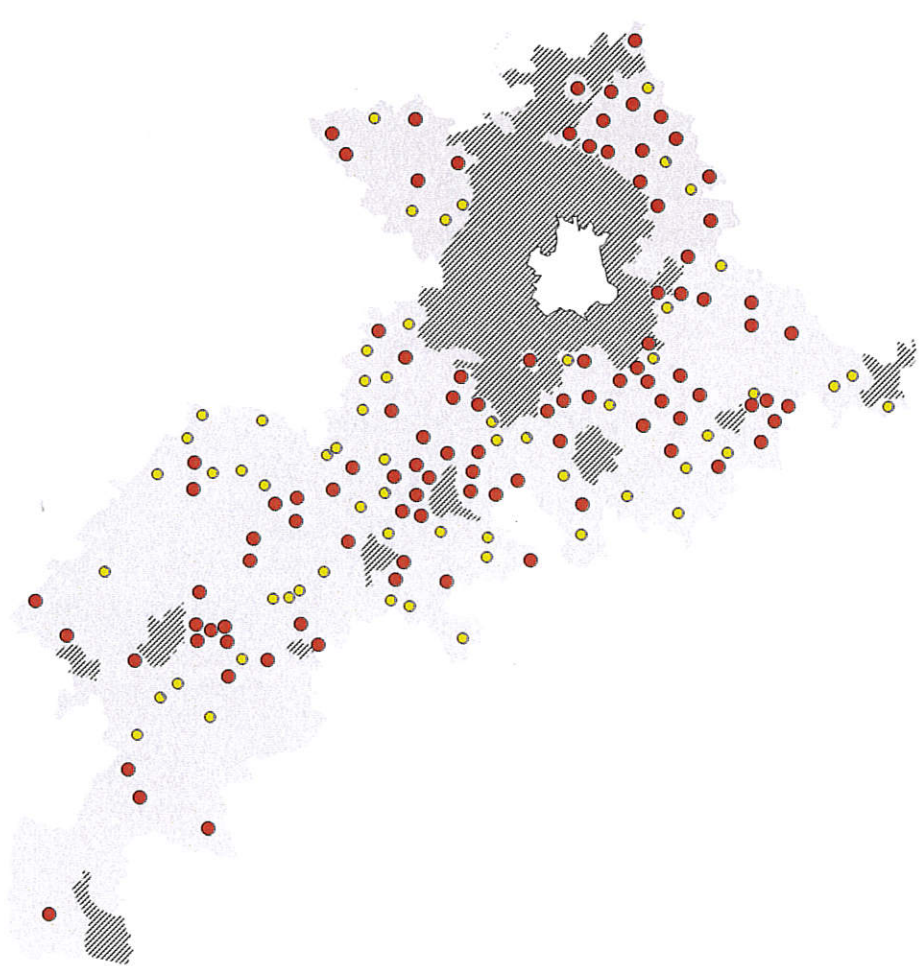
Un départ est en contrainte de tension lorsque le niveau de tension sort de la plage des valeurs réglementaires (207 à 253 V).

Les travaux sont réalisés par le SDEHG « au fil de l'eau » en fonction des contraintes du fichier annuel du Compte Rendu d'Activité de Concession, des plaintes de clients adressées au SDEHG, des signalements des communes adhérentes, de la coordination avec des travaux Enedis ou des contraintes calculées à l'occasion des raccordements au réseau.

Monsieur le Président présente la répartition géographique des opérations du sous-programme 2018 « renforcement de réseaux » engagées en 2018 (●) ainsi que celles relatives aux contraintes restant à analyser et aux études en cours (●), à affecter aux sous-programmes 2018 et 2019 au fur et à mesure de l'expédition des ordres d'exécution correspondants. Les zones hachurées représentent les communes du SDEHG classées en zone urbaine au sens du FACE et par conséquent non éligibles à ses programmes.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 26 février 2019
N° d'ordre de la délibération : 14
N° de feuillet : 2/2

Sous programme « renforcement des réseaux » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification



Après en avoir délibéré, le bureau du SDEHG :

- 1- Prend acte des opérations affectées au sous-programme FACE 2018 « renforcement de réseaux »;
- 2- Valide la réalisation des opérations « au fil de l'eau » en fonction des contraintes du fichier annuel du Compte Rendu d'Activité de Concession, des plaintes de clients adressées au SDEHG, des signalements des communes adhérentes, de la coordination avec des travaux Enedis ou des contraintes calculées à l'occasion des raccordements au réseau.

Résultat du vote :

Pour 12
Contre 0
Abstention..... 0
Non-participation au vote... 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

05 MARS 2019